Paris Biotech Santé

HEMODYNES
représentée par son Président Fabien DÉLIVRÉ
9 bis rue de la Résistance
94 120 Fontenay-sous-Bois

Facture n°011/2026

Paris, le 18 juin 2026

ACCOMPAGNEMENT DU DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE HEMODYNES

Référence : Comité d'évaluation en date du 15 octobre 2024 - Convention d'incubation signée entre HEMODYNES représentée par son Président Fabien Délivré et PARIS BIOTECH SANTE en date du 21 octobre 2024, et notamment ses articles 4.1 et 4.2, pour une durée de 24 mois **-** Date d'entrée en incubation : le 21 octobre 2024

Durée : 12 mois à compter du 01/11/2025

1. ACCOMPAGNEMENT STRATEGIQUE

Suivi individuel mensuel (stratégie, modèle économique, R&D, réglementation, business plan, mise en relation avec des experts externes…)

Accompagnement collectif via le programme PUI Valocité - Programme JBiotech

Ateliers professionnalisants

2. AIDE A LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Aide à l'identification et accès à des financements non dilutifs (FPI, French Tech Seed, fonds européens…) et dilutifs (mise en relation avec business angels et investisseurs…)

3. ACCES A DES RESSOURCES ET AU RESEAU

Accès au réseau de Paris Biotech Santé (académique, hospitalier, industriel, financier…) et rencontres avec les entreprises de l'incubateur et la pépinière PARIS SANTE COCHIN

Mise à disposition de base de données sectorielles et diffusion de CV

Communication pour la société sur tout support (livret, site internet, linkedin) de l'incubateur

Total H.T.	8 000,00
T.V.A. (20%)	1 600,00
Total TTC	**9 600,00**

Paris Biotech Santé .Faculté de Santé . Paris Cité 24, rue du Faubourg Saint Jacques.75014 PARIS . Tél. : 01 53 10 53 50
facturation@parisbiotechsante.org . APE :7022Z . Siret : 434 969 317 00024

Paiement par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610027806500000206513014 7
BIC	CMCIFR2A
Domiciliation	CME PARIS QUARTIER LATIN- 69 bd Saint Germain, 75005 Paris